

Adhésion d'un an à compter du 1er jour du mois d'adhésion

Date d'adhésion: / /

Adhérent GSC* : OUI NON

(Assurance perte d'emploi des chefs d'entreprise.

Toutes les infos sur la GSC sur www.cpme91.fr)

L'ENTREPRISE

Raison Sociale :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél : E-mail :

SIRET : Effectif salarié au 31/12/2022 :
 Forme juridique : Code APE : Date de création :
 Secteur d'activité :
 N° RMA (si inscrit à la CMA) :

Votre section : Commerce Industrie Services Artisanat

LE DIRIGEANT

Mme M. Nom : Prénom :
 Titre/Fonction : Tél. fixe : Tél. mobile :
 Email direct :

CONTACT POUR LA GESTION DE L'ADHÉSION

Mme M. Nom : Prénom :
 Titre/Fonction : Tél. fixe : Tél. mobile :
 Email direct :

VOTRE COTISATION 2023

Adhésion d'un an à compter du 1er jour du mois d'adhésion

TARIFS D'ADHÉSION

- Entreprise de 0 à 4 salariés 330 €
- Entreprise de 5 à 9 salariés 410 €
- Entreprise de 10 à 19 salariés 630 €
- Entreprise de 20 à 49 salariés 710 €
- Entreprise de 50 à 99 salariés 850 €
- Entreprise de 100 à 249 salariés 1700 €
- Entreprise de 250 à 499 salariés 3000 €
- Entreprise de + de 500 salariés 5000 €

TARIFS SPÉCIFIQUES

- Retraité 50 €
- Micro-entreprise 160 €
- Start-up : entreprise créée en 2021-2022 260 €

Réseaux d'entreprises, associations, groupes :
nous contacter.

- Par virement - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0253 7552 904 - BIC : CCOPFRPPXXX
- Par chèque à l'ordre de la CPME Essonne, à retourner au 7 rue Montespan 91000 EVRY
- Par carte bleue sur la plateforme Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/cpm91/adhesions/adhesion-cpm91-1>

Pour tout renseignement : 01 69 36 33 89 - contact@cpme91.fr

VOS COLLABORATEURS (QUI DOIVENT RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS)

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone	Email
.....
.....
.....
.....

POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Comment avez-vous connu la CPME Essonne ?

- Médias, journaux, magazines
- Recommandation d'un adhérent
- Bouche-à-oreille

- Réseaux sociaux, Internet
- Autres

Quels sont les motifs de votre adhésion ?

- Vous informer sur l'actualité des entreprises
- Participer aux webinars, matinales et formations
- Développer votre réseau
- Être accompagné dans vos difficultés RH
- Résoudre un problème avec une administration, une institution ou une autre entreprise

- Être accompagné dans votre financement
- Être accompagné dans vos recrutements
- Vous investir dans un mandat patronal
- Adhésion à la GSC
- Autre

Souhaiteriez-vous occuper des mandats ? Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?

- Social
- Fiscal
- Formation/Emploi
- Santé

- Juridique
- Prud'hommes
- Tribunal de Commerce
- Autre

CHEFS D'ENTREPRISE,

adhérer à la CPME Essonne, c'est...

FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

auprès des pouvoirs publics (État, parlementaires, collectivités territoriales) et des institutions (administrations, organismes de Sécurité Sociale, chambres consulaires) et dans les médias.

ÊTRE ACCOMPAGNÉS

dans votre développement comme dans la gestion de vos difficultés : trésorerie, RH, médiation du crédit, veille d'information réglementaire, aide au recrutement, mise en relation avec des experts.

VOUS INVESTIR DANS LE SYNDICALISME PATRONAL

en devenant mandataire pour défendre et représenter l'intérêt des TPE et PME dans l'un des 400 mandats détenus par la CPME.

VOUS INFORMER & VOUS FORMER

grâce aux rendez-vous thématiques de l'Académie des PME (matinales, webinaires, formations gratuites).

POUR ÉTOFFER VOTRE RÉSEAU

en rencontrant d'autres chefs d'entreprise et des décideurs économiques lors de nos événements (conférences, afterworks, soirées thématiques, commissions...)

ACCÉDER AUX SERVICES DE NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

- Assurance chômage : Garantie Sociale du Chef d'Entreprise (GSC)
- Action Logement

Conditions générales d'adhésion

L'adhésion est volontaire et court à compter de la date de réception du règlement. Les cotisations sont dues pour une adhésion d'un an à compter du 1^{er} jour du mois d'adhésion. Le renouvellement de votre adhésion vous sera demandé à partir du 1^{er} jour du mois précédent la fin de votre période d'adhésion. Il s'agit d'un engagement syndical qui offre la possibilité d'un retrait volontaire mais sans contrepartie. Le non paiement de la cotisation annuelle entraîne la résiliation de fait. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association pour vous tenir informé(e) des actualités de notre syndicat patronal, vous faire parvenir des informations et invitations concernant nos différents événements, vous transmettre les informations nécessaires à votre adhésion et renouvellement d'adhésion, vous faire part des informations que nous jugeons utiles vous concernant. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse contact@cpme91.fr